



## Politique sur l'engagement des intermédiaires

### Introduction

Cette politique fait partie de l'ensemble des politiques de Modulaire Group, elle précise leur application pour la France, mais en cas de conflit les politiques de Modulaire Group (sur <https://www.modulairegroup.com/corporate-policies>), prévaudront.

Algeco s'engage à veiller à ce que ses agents et autres intermédiaires autorisés agissant au nom de tout membre d'Algeco (chacun étant un « **Intermédiaire** ») mènent leurs activités en respectant les normes éthiques les plus strictes et en évitant tout comportement pouvant être interprété comme un pot-de-vin, un acte de corruption ou une facilitation d'évasion fiscale.

Les procédures énoncées dans cette politique ont été conçues pour identifier tout risque de corruption avant que nous n'établissions une relation professionnelle avec un Intermédiaire et, plus généralement, pour veiller à ce que nous connaissions les antécédents des personnes avec lesquelles nous établissons des relations professionnelles.

### Politique

Aucun Intermédiaire ne pourra être engagé sans : (I) commencer par se conformer aux procédures énoncées dans cette politique ; (II) recevoir l'autorisation du conseil général du groupe de procéder à l'engagement ; (III) avoir signé un contrat avec Algeco sous la forme examinée et approuvée par le conseil général du groupe.

### Procédure

1. Le collaborateur d'Algeco responsable de l'engagement proposé d'Intermédiaires contacte le conseil général du groupe afin de l'informer de l'intention d'engager cet Intermédiaire.

2. Le conseil général du groupe fournira des questionnaires sur les antécédents, qui devront être remplis par le collaborateur d'Algeco et par l'Intermédiaire (une version actuelle de ces questionnaires a été jointe à cette politique à titre d'information).

3. Le collaborateur d'Algeco remplit et signe le questionnaire « Formulaire A » et demande à l'Intermédiaire de remplir et de signer le questionnaire « Formulaire B » et de donner les informations / documents nécessaires.

4. Le collaborateur d'Algeco envoie les questionnaires sur les antécédents et les documents au conseil général du groupe pour qu'il les examine.

5. S'il le considère nécessaire, le conseil général du groupe demande une vérification des antécédents à un prestataire de services.

6. Le conseil général du groupe examine l'engagement proposé et informe le collaborateur d'Algeco qui instruit le dossier s'il peut procéder à l'engagement de l'Intermédiaire.

7. S'il autorise la poursuite de l'engagement, le conseil général du groupe donne des conseils sous la forme d'un contrat à passer avec l'Intermédiaire et doit donner son autorisation avant la signature du contrat.

8. Si l'autorisation de poursuivre est accordée, l'Intermédiaire doit recevoir un exemplaire du code d'éthique d'Algeco, de sa politique sur les cadeaux et les divertissements, de sa politique de lancement d'alerte, de sa politique de lutte contre les pots-de-vin et la corruption et de toute autre politique éventuellement spécifiée par le conseil général du groupe. L'Intermédiaire doit remettre une confirmation écrite montrant qu'il a reçu et compris ces politiques.

## Rémunération

Le taux de commission et autres rémunérations à verser à l'Intermédiaire doivent être adaptés au rôle de l'Intermédiaire pour qu'il soit suffisamment incité à promouvoir les intérêts d'Algeco. Il faut éviter les niveaux de rémunération qui pourraient conduire un Intermédiaire à adopter des comportements non éthiques.

Les coordonnées bancaires fournies par un Intermédiaire pour recevoir sa rémunération doivent faire l'objet de vérifications ; il faut éviter de le payer par des commissions en espèces ou sur un compte bancaire tiers.



## FORMULAIRE A - QUESTIONNAIRE SUR LES ANTÉCÉDENTS DES INTERMÉDIAIRES

Ce questionnaire doit être rempli par le collaborateur d'Algeco chargé des tâches incombant à l'Intermédiaire.

<b>1. Nom, adresse et coordonnées de l'Intermédiaire :</b>	
<b>2. Tâches devant être exécutées par l'Intermédiaire :</b>	
<b>3. Raisons pour lesquelles ces tâches doivent être exécutées par l'Intermédiaire et non pas en interne :</b>	
<b>4. Tâches que l'Intermédiaire proposé a déjà exécutées pour Algeco (le cas échéant) :</b>	
<b>5. Comment avez-vous connu l'Intermédiaire ?</b>	
<b>6. D'autres Intermédiaires seraient-ils capables d'exécuter ces tâches ? Si la réponse est oui, citez ces autres Intermédiaires et expliquez brièvement pourquoi ils n'ont pas été retenus :</b>	
<b>7. L'Intermédiaire a-t-il été recommandé par une personne physique ou morale ? Si la réponse est oui, par qui ?</b>	
<b>8. Si une personne a recommandé l'Intermédiaire, cette personne est-elle un représentant public officiel du pays où les services seront dispensés ?</b>	
<b>9. Avez-vous vérifié les antécédents de l'Intermédiaire et, si la réponse est oui, comment avez-vous fait cette vérification (Internet, enquêteur privé, etc.) ?</b>	
<b>10. L'Intermédiaire a-t-il demandé que sa rémunération lui soit versée de manière inhabituelle (seulement en espèces, versement à un tiers, paiements séparés ou hors du pays où les tâches doivent être exécutées, etc.) ?</b>	

<p><b>11. Avez-vous eu des difficultés à obtenir des informations auprès de l'Intermédiaire (2 lettres de référence, coordonnées bancaires, questionnaire sur les intermédiaires rempli, vérification des antécédents) ?</b></p>	
<p><b>12. Les informations recueillies sur l'Intermédiaire et ses mandataires soulèvent-elles des questions sur son expérience et ses antécédents dans le pays où les tâches doivent être exécutées ?</b></p>	
<p><b>13. Les informations obtenues sur l'Intermédiaire et ses mandataires soulèvent-elles des questions sur la conformité aux lois et réglementations en vigueur ?</b></p>	
<p><b>14. Les informations recueillies sur l'Intermédiaire et ses mandataires révèlent-elles de fausses déclarations, des périodes absentes ou des incohérences et, si la réponse est oui, des vérifications supplémentaires ont-elles été faites pour tenter de résoudre tous les problèmes et préoccupations ?</b></p>	
<p><b>15. Y a-t-il d'autres sujets qui vous paraissent pertinents ?</b></p>	

**Signature du collaborateur d'Algeco :**

**Poste occupé :**

**Pays :**

**Date :**



## FORMULAIRE B - QUESTIONNAIRE POUR L'INTERMÉDIAIRE

*Ce questionnaire doit être rempli par l'Intermédiaire.*

<b>1. Type de services à dispenser :</b>	
<b>2. Propriétaire et entreprise de l'Intermédiaire :</b>	
<b>3. Historique de l'Intermédiaire :</b>	
<b>4. Lettre de référence - veuillez fournir au moins 2 lettres de référence, chacune avec une déclaration de la personne donnant la référence, indiquant que, à leur connaissance, l'Intermédiaire proposé n'est coupable d'aucun paiement illicite ni d'aucune activité illégale :</b>	
<b>5. Coordonnées bancaires - indiquez les coordonnées du compte bancaire de l'Intermédiaire (elles peuvent servir dans le cadre des vérifications effectuées sur l'Intermédiaire) :</b>	
<b>6. L'Intermédiaire a-t-il des liens familiaux ou autres avec des représentants officiels du gouvernement ? Si la réponse est oui, donnez des explications :</b>	
<b>7. L'Intermédiaire fait-il des dons à des organisations caritatives ou politiques dans le pays où les services doivent être dispensés ?</b>	
<b>8. L'Intermédiaire a-t-il participé à des paiements illicites, sous la forme d'un pot-de-vin ou d'autres activités illégales ? Si la réponse est oui, donnez des explications :</b>	
<b>9. L'Intermédiaire ou l'un de ses mandataires fait-il actuellement l'objet d'une enquête par une agence gouvernementale ? Si la réponse est oui, donnez des explications :</b>	
<b>10. L'Intermédiaire ou l'un de ses mandataires ou employés a-t-il déjà fait l'objet d'une enquête par une autorité ou une agence gouvernementale en raison d'un délit contractuel (faire une action interdite pour raisons légales ou morales par un contrat commercial) ?</b>	

<p>11. L'Intermédiaire ou l'un de ses mandataires a-t-il déjà payé une amende, un remboursement ou autre règlement pour résoudre une plainte civile, pénale ou administrative ?</p>	
<p>12. L'Intermédiaire, ses mandataires ou employés se conforment-ils aux lois en vigueur de lutte contre les pots-de-vin et la corruption ?</p>	
<p>13. L'Intermédiaire a-t-il une politique d'éthique commerciale ? Si la réponse est oui, joignez-en un exemplaire.</p>	

*L'Intermédiaire consent par la présente à ce qu'Algeco, ses affiliés ou un prestataire externe au nom d'Algeco ou de ses affiliés effectuent des recherches sur ses antécédents ou autres, selon ce qu'ils jugent nécessaires, en relation avec l'Intermédiaire et/ou son personnel, et accepte de demander le consentement de son personnel pour l'exécution de ces vérifications.*

*Je certifie que les réponses fournies dans ce questionnaire sont vraies, complètes, précises et non trompeuses.*

**Signature de l'Intermédiaire :**

**Poste occupé :**

**Nom de l'entreprise / la personne morale :**

**Pays :**

**Date :**

**Cette politique a été émise en octobre 2022, et mise à jour en octobre 2023.**